



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

ARRETE MUNICIPAL N° 27/2025 Réglementant la circulation dans diverses rues.

Le Maire de la ville de Sarralbe

- VU la loi municipale locale du 6 juin 1895, article 16 ;
- VU le code général des collectivités territoriales et les textes relatifs aux pouvoirs de police du maire à l'intérieur des agglomérations ;
- VU le code de la route et les textes subséquents ;
- VU le code pénal
- VU le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990, modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation de tous véhicules pendant la célébration de l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 devant le monument aux morts, place de la Libération.

ARRETE :

Article 1 : A l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Sarralbe organise un dépôt de gerbes devant le monument aux morts, place de la Libération, le 08 mai 2025.

Les événements se dérouleront avec la chronologie suivante :

- 10h45 Rassemblement des autorités et invités place de la République ;
- 11h00 Départ du cortège à pied en direction de la place de la Libération par les rues Poincaré et Bourgun. Le retour se fera par l'itinéraire suivant rue du Maire Charles Wilhelm, de l'Hôpital et Poincaré. La circulation de tous véhicules sera interdite dans les rues Poincaré, Bourgun du Maire Charles Wilhelm et place de la Libération, lors de la cérémonie.

Article 2 : La police municipale et la gendarmerie nationale assureront la sécurité lors la cérémonie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions légales et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. BERGANTZ, Adjoint au Maire de Sarralbe ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE ;
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- La police municipale ;

SARRALBE, le 24 avril 2025

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

